

POUR UN QUÉBEC PLEIN DE PROMESSES

Notre avenir collectif
Vers une réconciliation nationale

Version revue et corrigée

Décembre 2009

SOMMAIRE

- Le Québec moderne est sorti de l'adolescence. Il a atteint une maturité et une autonomie incontestables dans tous les secteurs de la société : éducation et santé, industrie et commerce, finance et gestion, arts et culture, langue et communications, sport et mode de vie.
- Le Québec moderne est un pilier inébranlable du français au Canada et en Amérique du Nord, et un partenaire majeur de la Francophonie.
- Il constitue une nation et une société distincte sur les plans linguistique, sociologique et culturel.
- Sa participation à la fédération canadienne est un atout considérable pour lui assurer la stabilité et le rayonnement du fait français et de la culture québécoise au sein du Canada et sur le plan international.
- Il est temps pour le Québec de tourner la page sur les crises constitutionnelles qui ont marqué le dernier quart du XX^e siècle.
- Il est temps pour le Québec de cesser la politique du chantage à la sécession et de la chaise vide.
- Il est temps pour le Québec de participer pleinement à la vie politique, économique et administrative de la fédération canadienne.
- Pour réaliser cet objectif de réconciliation nationale, il est nécessaire que le Québec accepte de signer la loi constitutionnelle de 1982, dans l'honneur et la légitimité.
- Toutefois, pour que le Québec puisse réintégrer la famille canadienne, cinq conditions nous paraissent essentielles :
 - o qu'il soit reconnu que le multiculturalisme ne peut pas s'appliquer tel quel au Québec et même dans le reste du Canada ; que seules les cultures autochtones, francophones et anglophones sont reconnues au Québec;
 - o qu'il soit reconnu dans la Charte canadienne que le Québec est une nation;
 - o que tous les pouvoirs connexes à la langue française, au Québec, lui soient confiés;
 - o que le gouvernement du Québec puisse exercer tous ses pouvoirs d'une façon énergique, pour tout ce qui concerne la spécificité du Québec, son rayonnement et sa protection;
 - o que le gouvernement du Québec impose clairement la prédominance du français et le respect de l'anglais dans ses champs de compétence et qu'il impose des règles contraignantes quand cela est nécessaire, tout en conservant des mesures incitatives.

Introduction

Depuis une bonne trentaine d'années, la querelle politique entre fédéralistes et souverainistes a occupé à peu près toute la scène politique.

Cependant, il nous semble que cette querelle est maintenant beaucoup moins importante, et devrait moins retenir l'attention des citoyens au Québec. De plus, il faut tenir compte de l'opinion du peuple québécois qui s'est déjà prononcé deux fois, par référendum, sur la souveraineté du Québec. Deux fois non. Une opinion confirmée plusieurs fois par la suite par des sondages.

Les Québécois ne veulent pas d'un référendum divisif. Par contre, depuis 1982, nous vivons avec une constitution canadienne qui a été refusée par tous les partis politiques de l'Assemblée nationale, à cause de certains articles de cette loi de 1982 qui menace la survie du Québec. Or, nous sommes obligés de vivre et de respecter cette Constitution adoptée malgré la volonté du Québec, car en droit constitutionnel, il s'agit de la loi suprême du pays, à laquelle est également soumise la *Charte québécoise des droits de la personne*.

Nous avons donc refusé une Constitution qui nous a été imposée par la force, mais en même temps, en bons démocrates, nous la respectons. D'ailleurs, les juges de nos cours supérieures ne manquent pas de rappeler à l'ordre les citoyens qui ne la respectent pas.

Il reste cependant qu'il s'agit d'une anomalie dans une fédération comme le Canada.

Le reste du Canada, pour le moment du moins, ne veut pas rouvrir la *Constitution canadienne* et satisfaire aux demandes du Québec. Mais étant donné que les citoyens du Québec ne veulent pas se sortir du Canada, la vie canadienne et la vie québécoise sont bancales.

En effet, le parlement canadien ne veut pas rouvrir la *Constitution canadienne* et l'Assemblée nationale du Québec, de son côté, a voté à l'unanimité de tous les partis représentés, pour s'opposer à ce rapatriement unilatéral déclaré légal par la Cour suprême du Canada sur des points de droit pointus. Ce rapatriement est toujours considéré comme illégitime au Québec.

Comme nous ne pouvons vivre éternellement dans cette situation dichotomique, quelle est la possibilité d'en venir à une réconciliation nationale sans que le Québec ne renonce aux moyens essentiels à sa survie, sur un continent de près de 300 millions d'anglophones?

Des différences d'opinions avec le reste du Canada

Avant d'apporter une réponse à cette question, il est normal, comme dans toute médiation, d'examiner d'abord ce qui unit les parties, et d'autre part, ce qui les sépare. Un vieil adage dit que lorsqu'un problème est mis sur la table, il est déjà à moitié résolu.

Cependant, il faudra trouver des moyens très pragmatiques pour en venir à un vivre-mieux ensemble, car il est presque impensable de pouvoir amender la *Constitution canadienne* avec toutes les exigences relatives à cet effet. D'autant plus que les citoyens du Canada et du Québec ne veulent pas entendre parler de Constitution, et pour un bon moment à notre opinion.

Ce qui nous sépare du reste du Canada peut se détailler comme suit :

- 1- la complexité procédurale de tout amendement à la Constitution de 1982, tel que mentionné ci-haut;
- 2- la négation, par une grande partie du reste du Canada, que ce dernier a été fondé par

deux nations : l'une anglophone et l'autre francophone;

- 3- suite au rapatriement forcé de la Constitution de 1982 et de la *Charte des droits* y incluse, le Québec est considéré comme une culture comme les autres, alors qu'elle est unique au Canada et en Amérique;
- 4- par conséquent, le reste du Canada refuse de reconnaître la spécificité du Québec;
- 5- la non-reconnaissance de droits collectifs au Québec, pourtant nécessaires à sa survie (M^e Eugénie Brouillet souligne ce qui suit : « *La survie et l'épanouissement de l'identité culturelle québécoise à travers notamment la protection de la langue française constituent des aspirations communes, donc un droit collectif des Québécois* » ¹);
- 6- la diminution des pouvoirs du Québec suite à tous les empiètements du fédéral;
- 7- le droit de dépenser quasi illimité du gouvernement fédéral dans les pouvoirs provinciaux de 1867; pouvoir de dépenser par le fédéral, dûment approuvé par la Cour suprême du Canada;
- 8- absence de garanties constitutionnelles pour la nomination d'un certain nombre de juges du Québec, à la Cour suprême du Canada. M^e Brouillet, à la page 330 de son volume, traite de ce problème et rapporte les déclarations du professeur Peter H. Russel, qui déclarait ceci : « *In contrast to the executive and legislative power, the judicial power in Canada is essentially unified. Policy directives flowing from Supreme Court decisions on the Charter are transmitted through a single hierarchy of appeals that binds all the courts in the land, and shapes the rights of all Canadians and the powers of all who govern.* » Or, au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui nomme tous les juges des cours supérieures du pays, y compris ceux de la Cour suprême du Canada;
- 9- l'absence d'assouplissement de la formule d'amendement de la *Charte*, vu qu'il faut l'unanimité de tous les gouvernements du Canada à ce sujet;
- 10- les empiètements réels du fédéral grâce au pouvoir de dépenser, dans les pouvoirs exclusifs au Québec, qui sont pourtant nécessaires à sa survie;
- 11- l'existence du multiculturalisme dans la *Charte des droits et libertés* qui doit servir maintenant à l'interprétation des lois au Canada, ce qui menace évidemment les lois du Québec et sa survie;
- 12- la différence de signification du mot « culture » pour le reste du Canada et au Québec. Dans le reste du Canada, la culture représente les arts, la danse, la littérature, etc. Au Québec, le mot « culture » englobe la langue, l'ensemble de la vie citoyenne et toutes les activités de la société, y compris l'économie;
- 13- la *Charte des droits et libertés* est une menace à la langue française au Québec, et par conséquent à la survie de ce dernier, vu que la langue est essentielle à notre nation. M^e Eugénie Brouillet, aux pages 338 à 341 de son volume, décrit très bien ce danger pour le Québec, d'où le titre de ce chapitre : « *Les limites à la compétence provinciale en matière de langue* »;
- 14- le pouvoir maintenant donné aux juges de changer la société, dont les jugements relativement à la *Loi 101* est un exemple, cette *Charte de la langue française* ayant été pourtant adoptée pour la survie du français au Québec;
- 15- la conception différente des droits;

¹ Eugénie Brouillet, *La négation de la nation*, page 343

Dans la Charte de 1982, le reste du Canada a choisi une conception individualiste des droits, alors que le Québec a absolument besoin de droits communautaires pour sa survie. M^e Eugénie Brouillet, aux pages 341 à 343 de son volume, explique très bien ce problème du Québec.

16- la promesse non tenue de Pierre Elliot Trudeau, au référendum de 1980, de changer les choses au Canada;

Dans le contexte du temps, cette promesse avait une signification conciliatrice, alors que les mesures agressives prises par la suite ont été pires que la situation antérieure.

17- depuis toujours, le Québec, et maintenant quelques autres provinces, désirent une décentralisation des pouvoirs du fédéral vers les provinces, alors qu'il y a centralisation de plus en plus poussée.

La difficulté quasi insurmontable d'amender la *Constitution canadienne* est sans précédent dans le monde.

Toutes les fédérations ont prévu des procédures d'amendement plus simples que les nôtres, et même les pays communistes avaient prévu des formules d'amendement plus simples et plus utilisables que les nôtres.

Ce qui nous unit au Canada

Plusieurs choses unissent le Québec au Canada :

- 1- depuis plus de 250 ans, nous avons vécu l'Histoire canadienne dans laquelle les Canadiens-français de toutes les régions et de toutes les provinces ont joué un rôle très important;
- 2- le Canada est un pays où les deux langues officielles, le français et l'anglais, jouissent d'un statut juridique constitutionnel, et à ce titre, le Canada constitue un rempart majeur dans la protection du français au niveau international et particulièrement en Amérique du Nord;
- 3- du point de vue économique, nous avons toujours fait des affaires avec le reste du Canada, développant ainsi des liens durables;

4- plusieurs provinces ont comme caractéristiques principales l'utilisation et la commercialisation de leurs ressources naturelles comme le Québec;

5- la taille du Canada a toujours été un élément de fierté dans tout le pays. Le Canada avec le Québec est un des plus grands pays du monde, bordé par trois océans : Atlantique, Pacifique et Arctique;

6- tous sont d'accord pour que le Canada, qui n'a jamais été colonialiste, ne le devienne jamais;

7- la symbolique d'un Canada et d'un Québec pacifiques a toujours été très importante;

8- le Canada et le Québec ont des préoccupations semblables quant à l'Arctique;

9- le Canada et le Québec sont des territoires nordiques avec des caractéristiques communes;

10- les Québécois et les autres Canadiens ont de la difficulté à accepter des déficits budgétaires et des déficits de leur balance commerciale;

11- nous vivons tous dans une démocratie, où les différends se discutent et se règlent, ou pas, d'une façon démocratique et sans violence;

12- nous vivons dans un pays bilingue quant aux entreprises de l'État fédéral, et le plus grand nombre de personnes bilingues dans tout le Canada se trouvent au Québec;

13- les immigrants vivant en minorité au Canada sont bien traités dans tout le Canada, y compris au Québec;

14- il règne un certain conservatisme modéré au Québec et au Canada;

15- les Canadiens réalisent pleinement que le Québec est une partie importante du pays et sert à le différencier des autres et des États-Unis en particulier;

16- le Québec a jadis défendu et sauvé le Canada contre les invasions américaines.

Vers une réconciliation nationale

À la lumière de tous les éléments qui unissent les Québécois aux autres Canadiens, il faut ajouter l'importance de protéger l'intégrité territoriale non seulement du Canada, mais de l'ensemble nord-américain, ce qui renforce encore plus la théorie de la réconciliation nationale proposée par le Groupe Avenir Québec.

Pour des raisons économiques et stratégiques, ce qui nous unit doit primer sur ce qui nous divise pour le bien de notre mode de vie, de nos valeurs et surtout de notre puissance économique liée à notre proximité avec les États-Unis. Nulle part ailleurs dans le monde n'existe-t-il un tel avantage nous permettant de bénéficier de la puissance économique et stratégique des États-Unis, de son marché inépuisable mais aussi, d'une réputation de social-démocrate extrêmement enviée de par le monde et même prisée par les Américains eux-mêmes.

En réglant une fois pour toutes nos différends constitutionnels et en cessant de nous voir comme une entité isolée dans sa bulle, nous pourrions enfin profiter de nos avantages stratégiques et, qui plus est, nous réaliser comme nation en offrant au monde la seule vraie alternative bilingue, stable, sociale-démocrate possédant le plus grand potentiel énergétique en Amérique du Nord grâce à un écosystème et une géographie unique qui peut assurer la prospérité économique de n'importe quel projet d'investissement et de développement.

Quant à la Constitution de 1982, qui inclut la *Charte canadienne des droits et libertés*, beaucoup de penseurs et de commentateurs politiques sont d'avis que certains de ses articles constituent une menace pour la survie du Québec, de sa culture, en particulier le multiculturalisme et ses articles sur la langue.

Un bon nombre de jugements de la Cour Suprême du Canada sont venus d'ailleurs confirmer une telle opinion.

De tout ce qui est mentionné ci-haut, nous tirons les conclusions suivantes :

- 1- les discussions et querelles sur le fédéralisme et la souveraineté ne sont plus d'actualité pour un avenir prévisible;
- 2- il est à peu près impossible d'amender la *Constitution canadienne*;
- 3- nous allons donc continuer à vivre ensemble, les Québécois étant soumis à une constitution refusée par tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, mais ladite *Constitution canadienne* s'applique quand même au Québec et a préséance sur toutes ses lois;
- 4- s'il en est ainsi, il faut trouver des moyens pragmatiques et légaux de vivre ensemble paisiblement et démocratiquement. Nous sommes d'opinion que dans le moment, seules des ententes administratives sont envisageables entre Ottawa et Québec mais pourraient, par leur réussite, prouver à tous qu'il est possible d'amender la Constitution en se basant sur ces ententes administratives;
- 5- il faudra cependant que des concessions soient faites de part et d'autres, et la signature d'ententes administratives n'empêchera pas le Québec de revendiquer vigoureusement *les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour son développement et sa survie*.

Refaire les ponts

Signer des ententes administratives avec Ottawa ne fera pas en sorte que le Québec ait de meilleures relations avec les autres provinces du Canada si nous ne trouvons pas le moyen de développer des relations plus amicales.

À cet effet, le gouvernement du Québec, les partis politiques, les associations de gens d'affaires, les chambres de commerce et les

citoyens, à titre individuel, devront adopter des mesures appropriées pour que jamais la théorie de la chaise vide dans les organisations canadiennes ne soit appliquée. En d'autres termes, il faut être partout, dans toutes les organisations du pays, et tisser ou retisser les liens avec tous les centres de décision canadiens.

Il faudra expliquer que l'autonomie du Québec, telle que soutenue par tous les premiers ministres du Québec sans exception jusqu'à ce jour, n'est pas une menace pour les autres provinces mais qu'au contraire, elle peut également les servir.

Il faudra cesser de menacer le reste du pays d'un référendum sans issue.

D'ailleurs, il est significatif de constater que plusieurs autres provinces canadiennes parlent de plus en plus d'autonomie comme le Québec à mesure que les revenus provenant de leurs richesses naturelles augmentent (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique).

Il faudra que nos démarches ne puissent jamais être interprétées comme une marche vers l'autonomie complète ou la sécession.

Il faudra aussi expliquer que ce que les Québécois entendent par société « distincte » ou « unique » ne veut rien enlever aux autres provinces. Au contraire.

Si un pouvoir nécessaire à la survie du Québec lui est redonné, il devrait être offert également aux autres provinces, qui l'administreraient par elles-mêmes, ou confieraient cette administration au gouvernement fédéral.

En fait, ceci expliciterait que les provinces sont toutes égales dans le traitement qu'elles reçoivent.

Si le peuple québécois veut prendre des décisions différentes dans le futur, il le fera savoir

par ses réactions et ses demandes dans ce sens.

Le mot démocratie, qui vient des mots grecs « demos » et « krates », qui signifient « peuple » et « commander », prendra tout son sens. Il faut aussi respecter la population dans ses opinions et ses désirs.

D'une façon très résumée, mais très juste, le professeur Guy Laforest de l'Université Laval a résumé la situation en ces termes :

« Il faut... trouver un cheminement intelligent parmi plusieurs options partisans vers la réconciliation des projets nationaux québécois et canadien »...

« Si le Québec est dans le Canada pour y rester, alors beaucoup de Québécois devront réapprendre aussi à être des Canadiens, et donc à dire « nous » avec les autres Canadiens, tout en continuant à dire « nous » avec tous les autres Québécois. »²

Être réalistes et pragmatiques

Dans nos approches avec les autres Canadiens, il nous faudra trouver les éléments dans lesquels ils trouveront leur compte.

Si nous ne faisons qu'argumenter les dangers pour le Québec de perdre sa culture et même de ne pas survivre à long terme, nous pensons qu'ils ne nous écouteront pas. Cependant, si on leur parle de respect des pouvoirs provinciaux mentionnés dans la Constitution de 1867, et si en plus ils y trouvent leur compte politiquement, socialement et financièrement, nous aurons plus de chances de les intéresser.

Il faut aussi réaliser qu'ils ont une conception du fédéralisme différente de la nôtre.

En effet, plusieurs provinces n'ont aucune objection à ce que ce soit le gouvernement fédéral qui agisse en leur nom ou qui exerce certains pouvoirs exclusifs aux provinces.

² *La Presse*, 23 novembre 2007

Il n'y a donc pas que des difficultés de procédures d'amendement.

M^e Eugénie Brouillet, professeure à l'Université Laval, mentionne :

« Dans un deuxième temps, derrière ces difficultés procédurales relatives à la modification formelle de la Constitution canadienne, se cache un obstacle beaucoup plus important, beaucoup plus profond : l'affrontement entre deux visions de la fédération canadienne, entre deux conceptions relativement à la voie d'une évolution qu'elle devrait emprunter. »³

Les autres fédérations dans le monde

Il ne faut pas penser que la fédération canadienne connaît des difficultés qui lui sont tout à fait propres, car en fait, toutes les fédérations du monde font face à des problèmes analogues. Mais les efforts qu'ils ont fournis pour y remédier sont plus prononcés qu'au Canada.

M. Arnold Koller, ancien président de la Suisse et président du Forum des fédérations, a commenté les difficultés inhérentes au fédéralisme à l'occasion de la quatrième *Conférence internationale sur le fédéralisme* qui s'est tenue récemment à New Delhi. Le titre de son article avait trait à la Renaissance du fédéralisme. En voici quelques passages :

« ... presque toutes les fédérations ont commis plus ou moins les mêmes erreurs au cours du dernier siècle, soit réaliser des centralisations inutiles, confondre les responsabilités dévolues à l'État central et aux entités constituantes, manquer de transparence dans le fédéralisme fiscal, adopter de mauvais incitatifs économiques sous la forme de subventions fédérales et ainsi de suite. »...

« ... Bien sûr, il y a d'autres problèmes sur lesquels on doit se pencher en ce qui concerne le

fédéralisme. Il y a, par exemple, les problèmes liés à l'importance croissante du fédéralisme asymétrique dans les fédérations modernes, ou ceux touchant les aspects fédéraux d'organisations internationales et supranationales telles que l'Union européenne.

Après un siècle de centralisation, le fédéralisme, la décentralisation et la délégation de pouvoirs redeviennent aujourd'hui des outils très attrayants sur le plan de l'organisation étatique partout dans le monde. »⁴

Il est frappant de voir que d'autres fédérations pensent de cette façon, alors qu'au Canada, il nous semble qu'il y a de plus en plus une centralisation des pouvoirs tendant de plus en plus vers un État tout puissant et unitaire.

En dépit de tout cela, il faut quand même être présent, démontrer au reste du Canada que les Québécois ne sont pas contre eux mais pensent différemment, et se raccrochent à plusieurs des préoccupations de certaines provinces du Canada, dont l'Ouest par exemple.

Dans les Maritimes, il y a également la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, depuis la découverte de pétrole, qui se sont rapprochées de la pensée du Québec, en réalisant qu'elles pouvaient être beaucoup plus autonomes.

Quand on aura démontré que l'autonomie du Québec n'est pas l'autonomie prêchée par le PQ pour camoufler la souveraineté, le reste du Canada commencera à comprendre qu'il est souhaitable d'avoir les mêmes intérêts.

L'autonomie provinciale québécoise

Effectivement, l'autonomie provinciale québécoise est en droite ligne avec la pensée de tous les premiers ministres du Québec. Mais il faudra que ce soit clair que les démarches que nous

³ Eugénie Brouillet, *La négation de la nation*, page 377

⁴ *La Presse*, 6 décembre 2007

faisons et que l'autonomie que nous prêchons diffère fondamentalement de la visée séparatiste.

Quand le reste du Canada comprendra que l'État du Québec doit avoir plus de pouvoirs pour mieux se débrouiller et survivre, sans la menace de la souveraineté par référendum, nous aurons fait un grand pas.

Pourquoi continuer de prêcher la souveraineté au Québec et dans le reste du Canada si nous savons d'avance que la population ne veut pas s'engager dans cette voie ?

Nous savons qu'une très grande partie de la population du Québec comprend l'autonomie et est en faveur d'une autonomie politique qui exclut la souveraineté.

Deux partis politiques ont galvaudé la signification du mot « autonomie » de différentes façons.

Le Parti québécois en est rendu à se dire autonomiste, en essayant évidemment de camoufler son option première, qui est l'indépendance du Québec.

Le Parti libéral du Québec fait semblant de ne pas comprendre l'autonomie politique en demandant de façon ironique ce que cela veut dire.

Il est heureux que les simples citoyens connaissent fort bien la notion d'autonomie lorsqu'on en parle au sujet d'une personne, d'une région ou d'une entreprise.

De plus, l'autonomie du Québec a été une préoccupation de tous les premiers ministres du Québec sans exception, mais à des degrés divers.

Le citoyen du Québec sait fort bien qu'il peut y avoir autonomie complète, ou autonomie partielle. Il est donc important, pour ceux qui ne comprennent pas encore ou qui ne veulent pas comprendre, de revenir sur cette notion d'autonomie qui n'est pas nouvelle dans l'histoire du monde.

Le concept d'autonomie

Le mot autonomie tire son origine des mots grecs « auto », qui signifie « soi-même », et « nomos », qui signifie « loi ». Le *Petit Larousse*, le *Grand Larousse illustré* et le *Larousse du 20^e siècle* parlent « d'un corps public qui se gouverne par ses propres lois » et réfèrent même à « quelques îles grecques qui, bien que conquises par les Romains, demeurèrent autonomes. ». Cette autonomie impliquait le pouvoir d'adopter ses propres lois d'élire leurs magistrats et de vivre selon ses lois.

On réfère également aux communes de France qui peuvent désigner leurs municipalités, établir et exécuter leur budget, et décider par elles-mêmes un certain nombre d'actes de leur vie administrative, cette autonomie relative étant soumise à un contrôle du pouvoir central.

On voit donc qu'il y a des degrés différents dans l'autonomie des gouvernements. En droit international, on réfère à l'autonomie comme étant « la situation d'une province ou d'une colonie qui, sans être indépendante, jouit de la faculté d'administrer ses affaires intérieures et d'une législation spéciale. »

« Elle peut être plus ou moins complète et peut exister chaque fois qu'une partie du territoire national se distingue du reste du pays, par son passé, ses mœurs, ou la race de ses habitants. Elle peut être plus ou moins complète. »

En fait, l'autonomie provinciale au Canada est la plénitude des pouvoirs confiés aux provinces dans la Constitution de 1867, l'arrêt des empiètements du fédéral dans leurs pouvoirs exclusifs, et les revendications de certains pouvoirs nécessaires à certaines provinces. Donc une fédération asymétrique, et une claire séparation des pouvoirs des provinces et du fédéral.

Les populations des différentes provinces se sentent assez matures et le sont effectivement pour cela. Elles sont assez matures aussi pour

laisser au fédéral l'administration de certains de leurs pouvoirs exclusifs, dépendant du degré d'autonomie que veut chaque province. En fait, un fédéralisme ouvert et souple.

On peut donc voir que le Québec peut facilement tomber dans cette catégorie sans aller jusqu'à l'indépendance, c'est-à-dire l'autonomie complète et absolue. Pierre Harvey, spécialiste de contrats internationaux, dans un article du 18 décembre 2008 dans *Le Devoir*, déclare que l'autonomie est une troisième voie différente des deux autres, et que :

« L'autonomisme est à la fois l'avenir de notre pays (le Canada), et l'avenir de la sauvegarde des régionalismes partout au pays, de la protection de la société distincte québécoise et de la sauvegarde du pouvoir d'achat, du développement économique et ultimement de la protection de la culture québécoise et des valeurs sociales portées par le Québec. »

Et il ajoute un peu plus loin :

« Qui plus est, c'est probablement le genre de position politique qui se défendrait très bien à la Trilatérale ou même au sein du groupe de Bilderberg. Pourquoi ? Parce que le modèle autonomiste garantit le développement socio-économique d'une région, équilibre les forces et les faiblesses de tout un pays et assure le développement du plein potentiel des citoyens, de la maximisation de l'utilisation des ressources naturelles d'une région et crée, ultimement, une prospérité locale à l'épreuve des soubresauts de l'économie mondialisée. Pour les environmentalistes, l'autonomisme favorise l'achat local et par conséquent l'économie verte. Les décisions sont localisées, plus citoyennes, et par conséquent elle rallie aussi la gauche citoyenne à la droite lucide.

Pour les grands penseurs de la mondialisation (Trilatérale et Bilderberg), l'autonomisme assure la paix et favorise la prospérité régionale. Ce dernier concept permettra au monde de s'en sortir, car il y a là une recette gagnante

pour la stabilité du monde occidental. »

On pourrait ajouter : une recette gagnante pour la stabilité du Canada et du Québec.

D'ailleurs, même ailleurs au Canada, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, on parle de plus en plus d'une autonomie supérieure pour les provinces. Entre autres, le Parti progressiste conservateur de Terre-Neuve-et-Labrador affirme que les Terre-neuviens sont assez fiers, forts et déterminés pour être plus autonomes.

En Saskatchewan, on parle de plus en plus de limiter les intrusions du fédéral dans les pouvoirs provinciaux et d'une réduction des dépenses de l'État et de la taxation.

En 1995, environ dix jours avant le référendum du Québec, celui qui devait devenir le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a parlé clairement d'une « nouvelle confédération et d'une plus grande autonomie pour toutes les provinces ». Cinq ans plus tard, il déclare qu'il est temps que l'Alberta cherche à obtenir une nouvelle relation avec le Canada : *« It is time to look at Quebec, and learn that what Albertans should take from this example is to become « maîtres chez nous ».*

On peut donc voir qu'avec une approche intelligente, non belliqueuse, le Québec peut parler un langage semblable à celui de plusieurs autres provinces, sans rabâcher les vieux griefs qu'il a contre le reste du Canada. À condition que les partis politiques adoptent un langage positif et parlent des domaines où les intérêts du Québec sont les mêmes que ceux des autres provinces.

Cela ferait partie de cette politique d'être présent partout au Canada dans toutes les instances canadiennes, tout en faisant savoir que nous n'argumentons pas de cette façon pour en venir à un autre référendum sur la souveraineté du Québec.

Dans cette opération de « présence partout », il faudra aussi refaire les liens avec les groupes francophones qui se trouvent à peu près partout au Canada, et que le Québec a peut-être négligés depuis un certain temps.

Autant la France est le phare du français en Europe et dans le monde, autant le Québec est en fait le phare du français au Canada. Nous avons tout intérêt à nouer ou à renouer les liens avec les minorités francophones du Canada.

Et tout en faisant ce travail sur le plan national, il ne faudrait pas négliger l'international.

Présence du Québec sur la scène internationale

Nous pouvons exercer nos droits à l'international ainsi que maintenir et établir d'autres liens avec d'autres pays dans tous les domaines de notre juridiction.

Le Québec ne doit pas craindre d'exercer ses pouvoirs, qui sont considérables, dans ce domaine.

Il existe dans le monde un grand nombre de nations qui sont aussi minoritaires dans leur pays.

Ces nations ont commencé à s'organiser et à établir une collaboration entre elles.

Entre autres, l'organisation Eurominority (www.eurominority.org) recense sur internet toutes les nations minoritaires d'Europe, leurs principales revendications, les partis politiques qui les soutiennent, de même que différents éditoriaux sur l'actualité concernant les nations minoritaires.

Parmi les nations minoritaires, plusieurs s'inquiètent de l'organisation de plus en plus tentaculaire de l'Union européenne, qui tend à aplanir au même niveau les nations minoritaires dont l'identité est plus fragile.

Parmi ces nations minoritaires, plusieurs réclament une autonomie plus grande et sont beaucoup mieux organisée qu'avant : Alsaciens, Maoris, Catalans, Écossais, Flamands,

Gallois, etc.

Les chercheurs suivants en science sociale en parlent de plus en plus : Michael Keating, Will Kymlicka, James Tully, Michel Seymour et Geneviève Nootens.

Le Québec pourrait organiser une « Conférence mondiale des nations minoritaires pacifiques » afin d'élaborer une charte des droits des nations minoritaires et de la présenter aux Nations-Unies. Il y aurait lieu cependant de ne pas accepter les nations minoritaires qui vivent actuellement un conflit armé ou qui menacent d'acquérir leur souveraineté par la violence. Les conflits armés ne font pas partie de notre nature profonde, ni de celle des Canadiens en général.

Une telle organisation pourrait définir les droits nécessaires aux nations minoritaires pour survivre, entre autres, d'avoir des pouvoirs fiscaux et juridictionnels en matière de culture puisque la culture, y compris la langue, fait partie intégrante de l'identité d'une nation.

Ce regroupement pourrait par la suite promouvoir l'adoption d'une « Charte internationale des droits des nations minoritaires pacifiques ».

Le Québec sortirait sûrement grandi d'avoir exercé un leadership international pour établir les droits des nations minoritaires.

Certains diront : « Qu'est-ce que cela donne au Québec de mettre sur pied une telle organisation? » Cela indiquerait que le Québec exerce un leadership international dans un domaine qui lui est connu, et lui donnerait une stature et une maturité nationale et internationale très différente.

Rien n'empêche, pendant tout ce temps, de revendiquer les droits qui sont nécessaires à notre épanouissement et à notre survie.

Il faut que le gouvernement du Québec n'ait pas peur d'exercer ses pouvoirs sans craindre de provoquer des mécontentements.

Le Québec a les pouvoirs d'un État, mais il ne les exerce pas toujours.

Retour sur des ententes administratives

Si des ententes administratives efficaces donnent de bons résultats, cela pourrait être une porte ouverte pour parler ou négocier un nouveau pacte fédératif décentralisé où seraient discutés de nouveaux pouvoirs pour les provinces basés sur l'efficacité, la subsidiarité et l'autonomie pour chacun des États provinciaux.

Québec devrait insister pour avoir et exercer en exclusivité tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour sa survie et la survie du français,

et qui touchent de près ou de loin à la culture et à la langue, qui est en fait le ciment de tout peuple.

Au risque de déplaire à certains, le Québec est une nation distincte et devrait être reconnue comme telle dans la *Constitution canadienne* et non seulement à la Chambre des communes qui a déjà reconnu ce fait.

Avec ces garanties quant à sa survie et sa spécificité, et à ce moment seulement, pourrions-nous penser à réintégrer pleinement le Canada en signant la loi de 1982.

À notre avis, les pouvoirs essentiels dont le Québec a absolument besoin pour sa survie sont les suivants :

- 1. qu'il soit reconnu que le multiculturalisme ne peut s'appliquer tel quel au Québec et même dans le reste du Canada; que seules les cultures autochtones, francophone et anglophone sont reconnues au Québec;*
- 2. qu'il soit reconnu dans la Charte canadienne des droits et libertés que le Québec est une nation;*
- 3. que tous les pouvoirs connexes à la langue française, au Québec, lui soient confiés;*
- 4. que le gouvernement du Québec puisse exercer tous ses pouvoirs d'une façon énergique, pour tout ce qui concerne la spécificité du Québec, son rayonnement et sa protection;*
- 5. que le gouvernement du Québec impose clairement la prédominance du français et le respect de l'anglais dans ses champs de compétence et qu'il impose des règles contraignantes quand cela est nécessaire, tout en conservant des mesures incitatives.*

Le commencement de la sagesse

Nous sommes d'opinion que toutes les démarches entreprises auprès des Canadiens des autres provinces doivent être faites avant de parler de moyens légaux pour éviter des obstacles majeurs à tout amendement à la Constitution de 1982.

En effet, même si nous tentions aujourd'hui de nous servir, par exemple, des articles 44 et 45 de la Loi de 1982, nous n'aurions pas le consentement des autres provinces à cet effet. Ce moyen légal d'amender la Constitution de façon moins complexe est expliqué par le professeur de l'Université d'Ottawa Errol P. Mendes, dans le chapitre XI du livre intitulé *Le fédéralisme de demain : réformes essentielles*, publié par Wilson et Lafleur limité, en 1998, ainsi que le chapitre 6 du livre *Le mal canadien*, de André Burelle, publié par les Éditions Fides en 1995.

Nous sommes d'opinion que ce n'est qu'à partir de ce moment que le régime fédéral actuel pourra devenir moins intrusif et moins dominateur, et devenir plutôt un partenaire avec les autres provinces du Canada, et cesser d'empiéter et de dépenser dans les pouvoirs exclusifs des provinces.

Nous sommes d'avis que c'est là le commencement de la sagesse nécessaire à l'équilibre de tout pays, et à l'établissement de relations plus saines entre le Québec et le Canada.

Il faut en premier lieu rétablir la confiance et les ponts avec le reste du Canada car lorsqu'il n'y a pas de confiance réciproque, et si les ponts ne sont pas rebâtis, il vaut mieux oublier tout amendement à la *Constitution canadienne*.

La confiance ne peut se rétablir que par un engagement ferme de tous les partenaires de la fédération canadienne, de reconnaître le Québec comme société distincte et comme foyer principal de la langue et de la culture française au Canada.

